

Communiqué de presse

PROTÉGEZ-VOUS DU MONOXYDE DE CARBONE!

Baie-Comeau, le 4 novembre 2020 – Avec les pannes électriques vécues actuellement dans le secteur de Schefferville, la Direction de santé publique de la Côte-Nord invite la population à la prudence lors de l'utilisation de certains appareils pouvant dégager du monoxyde de carbone, en particulier les génératrices électriques et les systèmes de chauffage central ou d'appoint alimentés avec des combustibles (ex. : bois, produits pétroliers).

Une telle situation peut entraîner des risques pour la santé et la sécurité de la population, surtout l'intoxication au monoxyde de carbone qui peut s'avérer mortelle. Le monoxyde de carbone est un gaz毒ique qui ne se voit pas et ne se sent pas. Il n'irrite pas les yeux, ni les voies respiratoires.

Il provient souvent d'un appareil de chauffage (poêle, foyer) du domicile ou d'un chalet. Compte tenu de leur utilisation accrue durant la saison froide et lorsque surviennent des pannes de courant sur de longue période, certaines précautions sont nécessaires afin de se protéger.

Les symptômes de l'intoxication sont notamment : maux de tête, nausées, étourdissements, fatigue, faiblesse musculaire, perte de conscience, convulsion pouvant évoluer vers l'arrêt cardiorespiratoire. Certaines personnes sont plus vulnérables à l'intoxication, notamment les enfants, les aînés, les femmes enceintes et les personnes souffrant de maladies cardiorespiratoires.

Recommandations pour éviter les intoxications

- Faire vérifier et entretenir les systèmes de chauffage central ou d'appoint alimenté avec des combustibles (ex. : bois, produits pétroliers);
- S'assurer qu'un ramonage de la cheminée a été fait à l'automne selon les règles de l'art;
- Ne jamais utiliser d'appareils qui brûlent un combustible (ex. : poêle à briquettes, Hibachi, BBQ, chaufferette à combustible, génératrice) à l'intérieur d'un domicile, d'un garage, d'un abri temporaire, d'un cabanon ou de tout autre espace fermé qui n'est pas destiné à cette fin;
- Ne jamais utiliser d'appareils qui brûlent un combustible à proximité de fenêtres ou d'une prise d'air menant à l'intérieur d'un espace fermé (ex. : domicile, cabanon, garage);
- Si votre domicile comporte une source de monoxyde de carbone (chauffage au combustible), installez des avertisseurs de monoxyde de carbone qui affichent les logos CSA ou ULC et suivez les directives du manufacturier pour l'installation.

Pour plus d'information, visitez le www.quebec.ca/sante/conseils-et-prevention/sante-et-environnement/prevenir-les-intoxications-au-monoxyde-de-carbone/.

- 30 -

Source : Pascal Paradis
Conseiller en communication
Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord
418 589-9845, poste 342268